

Compte-rendu des CTL 6 et 13 octobre 2022

Ordre du jour

- 1 – Approbation des procès verbaux antérieurs
- 2 – Restructurations de services liées au Nouveau Réseau de Proximité pour 2023 (pour avis)
- 3 – Fusion des secteurs d'assiette au sein des Services des Impôts des Particuliers de Lorient et de Vannes (pour avis)
- 4 – Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP (pour information)
- 5 - Dispositif de renfort des services de publicité foncière et d'enregistrement (pour information)
- 6 - Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) au titre de l'année 2021 (pour information)
- 7 – Questions diverses

Un comité technique local s'est tenu le jeudi 6 octobre 2022, reconvoqué le 13 octobre suite à un vote CONTRE unanime sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Quelques jours avant la remise en route du chauffage dans les services, nous avons pu mesurer au cours d'une journée et demie de réunion que l'ambiance n'était pas au beau fixe dans les services du Morbihan et qu'à défaut de col roulé, les agents en avaient ras le bol de retrousser les manches. A quelques semaines de la mise en place du dernier volet du NRP, il n'y a bien que notre directeur pour ne voir que des points positifs dans les restructurations qui viennent profondément bouleverser la vie de nos collègues, mais celle, aussi, des usagers du Morbihan. Plus de la moitié des collègues sont impactés et les restructurations viennent perturber les missions, les équipes, et la technicité... effectivement c'est bien le grand chamboule tout. Les usagers ne savent plus où s'adresser suite aux fermetures de service, où se déplacer : MFS, MSAP, SIP, bureaux de tabac, à qui écrire...les boîtes mails explosent, à qui téléphoner...impossible de nous joindre, les délais de traitement s'allongent, les équipes sont complètement désabusées, déconcertées ! Même le Délégué Régional, Mr Halbique, reconnaît que l'on est allé trop loin, qu'il est temps de faire une pause dans les restructurations ! **Quoiqu'il se fasse, le NRP passeet les services trépassent !**

1 - Approbation des procès verbaux antérieurs vote POUR

2 - Restructurations de services liées au Nouveau Réseau de Proximité pour 2023

Manifestement, nous avons eu beau relire les fiches qui accompagnaient cette dernière vague du projet NRP, le compte n'y est pas et on ne retrouve pas nos petits, ou plutôt nos collègues dans les nouvelles restructurations.

Pour FO-DGFIP 56 : il y a un réel manque d'objectivité dans ces fiches où la direction se plaint à nous présenter des restructurations qui, sur le papier et en termes d'emplois, feraient le plein, alors que dans la réalité, les dits emplois sont loin très pourvus par des effectifs bien présents. Du bout des lèvres la direction reconnaît qu'il y aura « quelques manques » (le mot est faible) dans certains services au 1^{er} janvier 2023. Cette situation, difficilement acceptable en temps normal, devient inexcusable aujourd'hui dans le contexte des services morbihannais au bord de l'explosion.

Fermeture de la trésorerie Malestroit et transfert des missions au SGC de Pontivy : 134 budgets et le périmètre de 25 communes justifiaient pleinement les 7 emplois théoriques « transférés ». Au bout du compte ce ne sont seulement que 2 collègues qui suivront la mission au SGC de Pontivy,..nous sommes donc bien loin du compte et bien loin des 38 emplois prévus pour ce service au 1^{er} janvier.

Mise en place de 2 nouveaux CDL : un 2^{eme} emploi sur l'agglomération de Vannes et 1 emploi sur Oust Brocéliande communauté soit 11 CDL dans le Morbihan

Contractuels : nous avons souhaité connaître le nombre de contractuels dans le 56, ils devraient être une dizaine fin octobre avec des contrats (renouvelables) de 3 ans pour les catégories C et 1 an pour les B .

Création du SGC de Vannes et intégration de Vannes Ménimur et la Paierie départementale

Il paraît que tout ce petit monde va pouvoir être relogé dans les locaux de Troadec !

Cette restructuration va concerner pas moins de 45 collègues avec un transfert théorique de 24 emplois pour la Trésorerie Municipale, 16 pour Vannes Ménimur et 12 pour la Paierie départementale.

Dans ce contexte de restructuration interne sur la même commune, les agents concernés ont obligation de suivre leur mission, pas d'aménagements possible !

Concomitamment on assiste au **transfert e la mission Amendes vers le SGC Auray avec 4 emplois** : 1 agent du SGC de Vannes (sachant) suit la mission + 3 agents B de l'ex SIE Auray.

Transfert également de 4 emplois théoriques (gestion de 5 EPHAD) vers la Trésorerie hospitalière Est à Ploermel. Personne ne souhaitant suivre la mission, 2 contractuels seront recrutés en janvier, renforcés par l'arrivée de 2 agents de Malestroit.

Nous voilà donc partis pour la création **d'une nouvelle usine à gaz sur Vannes** après celle de Lorient où déjà plusieurs dysfonctionnements sont constatés, la situation a d'ailleurs justifié une intervention en CTL de **FO-DGFIP 56 !**

Nul besoin d'invoquer des faux problèmes quand le mal est clairement identifié et bien connu de tous les services restructurés : manque d'effectifs dès le départ, casse des équipes de travail, perte de collègues sachants... auxquels se rajoutent très souvent les problèmes pratiques : d'accueils, de téléphonie, de mails**Difficile pour le train DGFIP d'aller bien loin avec une locomotive dépassée, des wagons mal accrochés, et des voies sous dimensionnées.**

Déménagement du PRS à Auray

9 emplois théoriques transférés pour un service qui rejoint le site d'Auray. On ne peut que rester très pragmatique devant cette relocalisation qui va mettre à mal la mission du PRS puisque seulement le A+, 2 A et 3 B suivront !

Nous préférons employer le vocable plus explicite de la suppression du SIE d'AURAY à celui de transfert vers les sites Vannes et Lorient employé dans les fiches.

Nous voilà arrivés à la fin du processus, il ne reste plus que 2 sites disposant de SIE dans le Morbihan et apparemment selon la Direction cela ne posera pas de problèmes puisque nous avons ici affaire à une population de professionnels ! C'est encore une fois bien mal connaître la mission et les demandes des usagers pros !

Le périmètre des services reconstitués part d'un principe d'égalité de charges entre les SIE de Vannes et Lorient.

Difficile d'être objectif, aucune précision ou barème de charges n'étant communiqué aux représentants du personnel dans le cadre du CTL.

- sur les 15 emplois du SIE, 8 emplois théoriques seront transférés vers le SIE de Lorient, 4 vers le SIE de sur Vannes, 1 vers le PRS et 2 vers la Direction.

Le transfert vers Lorient représente 23 communes et 7 communes vers Vannes. Que ce soit vers Vannes ou Lorient, seuls 2 collègues suivront leurs missions. Le différentiel est donc très important pour le SIE de Lorient qui doit toujours supporter l'intégration du défunt SIE de Pontivy ; Rappelons qu'aucun agent n'avait suivi sa mission à cette occasion.

Mais la Direction nous promet l'arrivée de contrôleurs stagiaires en avril prochain pour compenser les agents manquants !



Suppression du SIP Auray et transfert vers le SIP de Lorient et le SIP de Vannes, et constitution d'une antenne du SIP de Lorient sur Auray

Comme le sujet précédent, difficile d'avoir une réelle objectivité, il n'y a aucun barème de charges à l'appui de la fiche. Les communes d'Auray seront réparties entre Vannes et Lorient.

Le SIP d'Auray représente 20 emplois implantés (avant restructuration), 7 emplois théoriques (cadres C) sont transférés au SIP de Vannes, 11 emplois sont transférés au SIP de Lorient , 1 emploi A + et 1 A sont reversés à la Direction.

Sur les 11 emplois transférés à Lorient (précision : aucun collègue ne veut suivre la mission à Lorient) , 10 emplois sont en fait transférés à l'antenne du SIP de Lorient localisée à Auray. Cette antenne sera constituée de 1 A, 6 B et 3 C divisée en 2 services, un service d'accueil avec 4 agents et un service recouvrement avec 5 agents.

Pour **FO-DGFIP 56** : difficile de s'y retrouver dans ce méli-mélo d'emplois, de missions, de futures prérogatives. L'accueil paraît sous dimensionné compte tenu du périmètre géographique très chargée, sachant que même si les usagers très nombreux de la presqu'île quiberonnaise basculent vers le SIP de Vannes, ils iront bien évidemment au plus proche et donc, à l'antenne d'Auray. Quid aussi des missions de la cellule recouvrement qui n'aurait plus vocation à faire de comptabilité. On peut regretter encore une fois, la casse d'un collectif habitué à travailler ensemble depuis des années !
Que du positif, paraît-il !

3 - Fusion des secteurs d'assiette au sein des Services des Impôts des Particuliers de Lorient et de Vannes

Encore une fois, on nous refait le coup de la fusion des secteurs d'assiette, seule solution qui reste pour trouver un peu de marge sur les difficultés de gestion. A chaque fois qu'il manque des effectifs, on fusionne, on bricole, sous prétexte d'améliorer le quotidien des équipes... et dans un 2eme temps, la direction viendra supprimer 2/3 emplois une fois la fusion effectuée et installée. **La pratique ne rééquilibre rien du tout, cela vient juste répartir la pénurie de moyens sur ceux qui restent !**

Le constat est donc plus qu'alarmant, à travers les remontées des différents services, les alertes des collèguesils n'en peuvent plus de ces conditions de travail. Tous les sites sont touchés, et tous les services qui ont déjà fait les frais de restructuration (Pontivy, Ploermel, Lorient, Hennebont, Vannes) ou ceux qui vont bientôt en subir les conséquences comme les SIE et SIP Auray, le PRS ou la trésorerie Amendes.

FO- DGFIP 56, s'est fait avec les autres OS, le porte-parole du désarroi des collègues face à ce grand n'importe quoi, et fort logiquement à voter CONTRE ces deux derniers points du NRP.

A l'instar de ce qui s'est déjà fait pour des précédentes restructurations, rappelons aux collègues des services restructurés qu'ils seront placés au 1^{er} janvier en situation de détachement et qu'ils pourront toujours revenir, pour le mouvement local de septembre 2023, sur leur décision initiale. Cela n'entache en rien leur droit aux différentes primes ainsi que leurs droits en matière de mutation.

4 - Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP (pour information)

A compter du 1er septembre 2022, la liquidation des taxes d'urbanisme arrive dans les services départementaux des impôts foncier en provenance du Ministère de la transition écologique. Dans sa présentation la Direction s'est voulue rassurante sur les impacts métier et RH qu'aurait ce transfert sur le SDIF...Elle a évoqué un parcours « usager » dématérialisé s'articulant autour du service gérer mes biens immobiliers (GMBI), la nouvelle application de gestion des locaux (Gesloc) permettant de traiter les informations déclarées en ligne, et enfin une liaison automatique avec CHORUS permettant d'émettre les titres de perception sans intervention des agents des services fonciers...

Au niveau RH, cette opération prévoit le transfert de 290 emplois au niveau national vers les SDIF, et en 2 vagues pour le Morbihan, arrivée de 2 emplois de la DDTM en 2023, et 3 emplois en 2024.

Ces agents affectés en SDIF auront vocation à exercer toutes les missions dévolues au service, à l'exception de la mission topographique. Dans les faits, seuls à 1 à 2 agents devraient suivre leurs missions, les autres emplois seront pourvus par voie de mutation en 2023.

Lors de son intervention, **FO-DGFIP 56** a indiqué que comme à son habitude l'administration minimisait l'impact métier et RH de ce transfert en vantant sa fameuse « réingénierie des process »

Sur le plan RH, la réalité semble bien moins idyllique que la présentation de l'administration, puisque d'après une enquête réalisée début 2022 auprès des services du MTE, 61 % des 446 agents ne souhaitaient pas suivre la mission à la DGFIP, 24 % souhaitaient la suivre et 15 % ne savaient pas...

Concernant les missions, pour les agents des SDIF, elles se rajoutent aux autres, avec un besoin de formation très fort sur une matière nouvelle et des agents MTE qui manqueront à l'appel...Entre les 300 emplois supprimés dans la sphère foncière au nom du « foncier innovant », l'échec de l'opération séduction à destination des agents MTE, l'appropriation de GMBI, la mise en place de la nouvelle application Gesloc pour gérer la liquidation des taxes d'urbanisme, les agents des SDIF ont de quoi être inquiets...alors qu'il leur faut déjà gérer la taxe foncière et que sur le sujet les milliers de mails via e-contact et la Bal professionnel viennent exploser tous les compteurs depuis la début septembre...

FO-DGFIP 56 ne voit pas comment le service du SDIF actuellement en pleine surcharge pourrait absorber une mission supplémentaire et dénonce le sous-dimensionnement flagrant des moyens alloués aux différentes missions !

5 - Dispositif de renfort des services de publicité foncière et d'enregistrement

La direction nous a présenté le dispositif sensé apporter des améliorations aux 2 SPF du Morbihan. Face aux retards pris suite aux fusions des SPF, conjuguée à une reprise importante du marché immobilier, le constat est préoccupant, les délais de traitement sont trop importants et ils en résultent de nombreux problèmes pour d'autres services notamment pour le Service des impôts fonciers qui doit faire face à une véritable explosion du nombre de contentieux d'attribution.

Après l'emploi de renforts locaux, la Direction a fait appel à la BNI PF avec 2 brigadiers et à un SAPF (service d'appui au réseau) basé en Eure et Loir.

L'objectif de la direction est de ramener le délai de publication à 150 jours d'ici 1^{er} janvier 2023 et tendre vers l'objectif cible de 115 jours. Ces délais n'ont apparemment pas fait l'objet de communications en toute transparence auprès des collègues, chez qui monte une vive inquiétude.

Pour FO-DGFIP 56, le compte n'y est toujours pas, cela fait des années qu'il manque de réels effectifs dans les SPF pour faire face aux différentes missions et tenir les délais. Inutile, encore une fois de rajouter de la pression sur des collègues déjà contraints depuis de nombreux mois !

6 - Tableau de Bord de Veille Sociale

Un petit tableau bien pratique, qui est bien loin d'illustrer l'état de délabrement de conditions de travail dans les services du Morbihan ainsi que le niveau de stress des collègues.



7 - Questions diverses

Différents sujets ont été abordés dans les questions diverses. Bien évidemment la question du chauffage, et des nouvelles mesures énergétiques. Dans certains services, il va falloir non pas baisser mais monter le chauffage pour arriver enfin à atteindre les 19 ° préconisés !

Cela a été aussi l'occasion de faire un point sur le budget alloué et l'avancement des projets dans le cadre du Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail. Plusieurs aménagements sont en cours, d'autres se feront sur 2023, ou en attente de livraison de mobiliers. La rubrique consacrée est régulièrement mise à jour sur le site Ulysse Morbihan



Vos représentants FO DGFIP 56: Patrick Ravache et Véronique Hubert

BULLETTIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION : déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)	
	Fait à	le
		(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu